



## Cours Saint-Jean-Paul II Règlement intérieur de l'école primaire

### - Horaires - calendrier

PS au CM2 : de 8h45 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (Les collégiens ont des cours le mercredi matin)  
Les récréations ont lieu deux fois dans la journée.

L'élève doit être présent à l'école cinq minutes avant la sonnerie. La **punctualité** fait partie du bon fonctionnement de l'école. Le matin, la grille de l'école est ouverte à partir de 8h15 et sera fermée à 8h45. En cas de retard, il faudra appeler la directrice pour l'ouverture de la grille.

Le calendrier des vacances est celui de l'Académie de Nantes (zone B). Le jour de la rentrée scolaire, en septembre, se fait quelques jours après la rentrée officielle (voir l'agenda annuel). Le Vendredi Saint et le lundi de Pentecôte sont libérés.

Un agenda annuel avec les dates importantes concernant la vie de l'école (date de rentrées, réunions de parents, fêtes de l'école, marché de Noël, retraites, ...) est établi en début d'année scolaire.

L'élève est sous la responsabilité de l'établissement pendant les heures d'ouverture de l'école.

Un élève ne peut pas quitter l'école pendant les heures scolaires. Toutefois, en cas de force majeure, les parents peuvent venir chercher leur enfant après avoir signé le coupon disponible dans le carnet de correspondance ou l'agenda.

### - Cantine

Pour le déjeuner, deux services de cantine : PS à GS: de 11h40 à 12h15 ou CP au CM: de 12h15 à 12h45.

Reprise des cours pour tous : 13h30.

La cantine fonctionne avec un système de panier repas fourni par les familles. Il est demandé aux parents de penser à préparer des repas chauds à leurs enfants, surtout en hiver. Des idées de repas sont proposés sur le site de l'école, rubrique « Espace membres ».

Pendant la cantine et la récréation qui suit, les élèves sont surveillés par trois parents à tour de rôle.

Les parents qui le souhaitent peuvent, bien sûr, récupérer leur enfant pendant ce temps de cantine. Ils doivent prévenir la directrice et l'enseignant en début d'année et ne sont pas exonérés du service de surveillance de cantine.

### - Assiduité

L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Tout retard ou absence doit être signalé et formalisé dans le carnet de correspondance. Les absences sont comptabilisées sur les bulletins des élèves.

Toute absence prévue doit être précédée d'une demande d'autorisation auprès de la direction.

Les parents devront faire rattraper le travail effectué lors des absences.

**Les absences doivent être notées par les familles sur le carnet de correspondance.**

**En cas d'absences imprévues, il est impératif de prévenir l'école en envoyant un SMS à la directrice au 06 14 13 60 74**

### - Tenue

L'élève doit avoir une **tenue vestimentaire correcte**, simple et de longueur décente.

**Le port de la blouse bleu ciel est obligatoire.** Les blouses sont rapportées en fin de semaine et doivent revenir propres le lundi matin.

Des blouses bleu ciel sont disponibles (à demander par mail au secrétariat)

Chaque élève doit mettre des rythmiques ou chaussons non bruyants dans la salle de classe (de la PS au CE2).

Les tenues de sport sont réservées à la pratique du sport: les élèves ne viennent pas en tenue de sport ; ils l'apportent dans un sac et se changent à l'école.

**Toutes les affaires matérielles et vestimentaires sont marquées au nom de l'élève.**



### **- Discipline**

Il est demandé de prendre soin du matériel, du mobilier et des locaux. Les manuels et fascicules devront être maintenus en bon état et donc recouverts en début d'année pour permettre une bonne ambiance de travail. Toute dégradation ou détérioration sera retenue du chèque de caution ou réparée par l'élève et ses parents.

Chaque élève **doit avoir son matériel quotidiennement**.

L'insolence, la vulgarité, la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Les règles essentielles de **politesse** envers tout le personnel de l'école ainsi qu'envers les parents surveillant la cantine et intervenant à l'école sont exigées ; le vouvoiement des élèves envers l'institutrice est demandé.

Il est **absolument interdit** d'introduire à l'école des jeux, jouets, objets dangereux (canifs, billes aciers...), images, bijoux, revues ou livres non adaptés à l'âge de l'enfant, chewing-gum, bonbons, jeux électroniques, gadgets à la mode, balles rebondissantes, appareils photo et portables. Ils seront confisqués.

Seuls les cordes à sauter, élastiques, ballons en mousses, billes et calots (25mm) sont acceptés.

### **- Sanctions**

Les sanctions peuvent être de différentes natures en fonction de la gravité des fautes commises :

-sanctions de gravité légère : un bon-point rendu ;

-sanctions de moyenne gravité (notées dans le carnet et à faire signer par les parents) : travail supplémentaire, travail d'intérêt général ;

-sanctions graves : retenue, avertissement. Elles donnent lieu à une notification dans le carnet de correspondance et peuvent conduire à une exclusion temporaire ou définitive.

### **- Implication des parents**

Établissement hors-contrat, le cours Saint Jean-Paul II ne reçoit ni subvention ni aide publique. Au-delà du coût financier, le fonctionnement de l'école au quotidien implique par conséquent un investissement humain important qui repose en partie sur une indispensable participation des parents.

**L'implication des parents prend notamment les formes suivantes :**

- aide à l'entretien des locaux spécialement le samedi précédent la rentrée (pour les papas et amis) et trois ½ journées par an.
- environ 8-9 tours de surveillance de cantine dans l'année.
- environ 4-5 tours de ménage des parties communes dans l'année.
- participation à une des commissions et au marché de Noël

Le jour de la rentrée des classes, une réunion d'information a lieu pour donner toutes les modalités de ces services.

### **- Règles d'hygiène**

Nous vous remercions de signaler les maladies infantiles et contagieuses, **de garder à la maison les enfants contagieux et fiévreux**.

Par respect des autres, nous vous demandons de vérifier avant chaque rentrée l'absence **de poux**. En cas d'infection, il est impératif de les traiter avant de remettre votre enfant à l'école.

### **- Perte et vol**

Il est interdit de confier aux élèves des objets de valeur ou des sommes d'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol présumé de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

### **- Diffusion des informations**

Toutes les informations concernant l'école sont diffusées par mail.

**N.B : les supports de cours et les fascicules du cours Saint-Jean-Paul II sont la propriété intellectuelle de l'école. A ce titre, ils ne peuvent donc pas être exportés en dehors de l'école.**